

- 50.—*Chemin de fer du Côteau et de la ligne provinciale (Incorporation de la Cie du) :*
 Reçu et lu, 168. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 177.
 Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé; les Communes en sont
 informées 179. Sanctionné, 227.
- 51.—*Chemin de fer de la rivière Détroit (Incorporation de la Cie du Pont du) :*
 Reçu et lu, 167. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 172.
 Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé; les Communes en sont infor-
 mées, 180. Sanctionné, 227.
- 52.—*Chemins de fer du Grand-Tronc et de Montréal et Champlain (Acte relatif aux
 compagnies des) :*
 Reçu et lu, 125. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 135.
 Rapporté avec amendements, 141. Amendements lus et agréés, 142. Bill
 lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 142. Agréé, 151. Sanctionné,
 226.
- 53.—*Chemin de fer du Grand-Tronc et Cie du Pont international. (Ratification d'une
 convention) :*
 Reçu et lu, 84. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, du commerce et des
 chemins de fer, 90. Rapporté sans amendement, 92. Lu 3e fois et passé;
 les Communes en sont informées, 97. Sanctionné, 226.
- 54.—*Chemin de fer du Grand-Tronc et ville de Galt. (Ratification d'une convention) :*
 Reçu et lu, 121. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, du commerce et
 des chemins de fer, 128. Rapporté sans amendement, lu 3e fois, 131;
 passé; les Communes en sont informées, 132. Sanctionné, 227.
- 55.—*Chemin de fer Grand Occidental (Extension et perfectionnement des moyens de
 correspondance du) :*
 Reçu et lu, 120. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 127.
 Rapporté avec un amendement; amendement lu et agréé, 162. Bill lu 3e
 fois; passé et envoyé aux Communes, 162. Agréé par cette Chambre, 169.
 Sanctionné, 227.
- 56.—*Chemin de fer Interocéanique (Incorporation de la Cie du) :*
 Reçu et lu, 196. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 196.
 Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé; les Communes en sont in-
 formées, 206. Sanctionné, 228.
- 57.—*Chemin de fer du lac Supérieur et de Manitoba (Incorporation de la Cie du) :*
 Reçu et lu, 203. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 203.
 Rapporté avec amendements; amendements lus et agréés, 211. Bill lu 3e
 fois, passé et envoyé aux Communes, 211. Agréé par cette Chambre, 221.
 Sanctionné, 228.
- 58.—*Chemin de fer de Winnipeg et du lac Supérieur (Incorporation de la Cie du) :*
 Reçu et lu, 203. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 203.
 Rapporté avec un amendement, 211. Amendement lu et agréé, 212. Bill
 lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 212. Agréé par cette Chambre,
 221. Sanctionné, 228.